

Comité technique d'établissement

Séance du 29 septembre 2020

Point pour débat

Evolution de la politique déplacement du Cerema

Une évolution nécessaire tenant compte non seulement des événements récents mais également des politiques environnementales portées par notre ministère de tutelle

Traduire l'engagement du Cerema dans la lutte contre le changement climatique

Conformément à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) et à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), le Cerema, dont l'ambition est de se positionner en tant qu'acteur dans la lutte contre le changement climatique, se doit de traduire son engagement dans ses actes de gestion interne. La question des déplacements, dont l'impact carbone est par essence important, doit être systématiquement interrogée et passée au tamis d'une analyse coût (environnemental, financier...) / bénéfiques (pour des tiers, pour l'établissement...).

Tenir compte des nouvelles technologies déployées

Durant la période écoulée, les agents ont été contraints de s'adapter à un nouveau monde où le travail se fait à domicile et pour lequel les **nouvelles technologies ont été déployées rapidement et resteront en place après la pandémie**. Cela devrait réduire le besoin de déplacements professionnels de manière assez importante.

Evolution de la PVE

Travailler sur l'opportunité du déplacement

Chaque demande de déplacement devra être validée par le manager à l'aune de critères explicites. Lors de la mise en place du nouvel outil, la validation sera formalisée via l'outil. Dans l'attente, il faudra par l'entremise d'un échange tracé que la validation soit effective en amont.

Suivant la typologie des déplacements listés ci-dessous, plusieurs préconisations ont été émises. **Ces préconisations ne constituent pas des règles absolues, mais proposent un tendancier à la baisse du nombre de déplacements pouvant réduire jusqu'au taux fixé dans la note.**

Séminaire interne (type séminaire des cadres dirigeants, séminaire des secteurs d'activité, assemblée des directions...) : Ring Central privilégié

Les récentes réunions des cadres dirigeants ont démontré que la visioconférence pouvait remplacer les séminaires en présentiel dans le cadre de la restriction de déplacements. Il est préconisé de poursuivre ces modes de fonctionnements, notamment pour les séminaires et réunions impliquant particulièrement des informations descendantes.

Toutefois, lorsqu'il est nécessaire d'organiser des ateliers et que les modalités d'animation ne permettent pas de le faire en virtuel (ateliers virtuels de travail par exemple), ou qu'il s'agit de séminaires d'intégration, le mode présentiel sera privilégié.

Enfin, dans la mesure où les échanges informels qui peuvent avoir lieu en marge des séminaires sont plus difficiles, il est recommandé de prévoir un ratio de ½ à ¼ des séminaires en présentiel.

|| *Réunions internes, y compris instances (codir, réunions internes des directions multisites, CTE, CHSCTE...) : Ring Central*

Dans la mesure où les échanges informels qui peuvent avoir lieu en marge des réunions sont plus difficiles, il est recommandé de prévoir un ratio de l'ordre d'½ à 1/3 des réunions en présentiel.

Lors de ces séances en présentiel, la possibilité de mixer les modes entre présentiel et visio pour des intervenants pour un court passage et éviter les déplacements inutiles est à privilégier.

Les instances de gouvernance de l'établissement se feront en présentiel. La visio pourra être envisagée pour les membres ne pouvant se déplacer.

|| *Réunions avec l'externe récurrentes (notamment avec les autres administrations) : Présentiel, Ring Central (ou outil partenaires)*

Les réunions qui ont une portée stratégique doivent se dérouler en présentiel. Elles peuvent être suivies de réunions opérationnelles dématérialisées via l'outil du Cerema ou l'outil d'une administration partenaire.

Par ailleurs, un représentant peut se déplacer et permettre d'autres interventions en visio.

|| *Prospection et réunion clientèle, partenaires, ... : Présentiel, Ring Central (ou outil du partenaire)*

Le présentiel pourra être décidé en cas d'enjeu particulièrement fort (début de relation, puis rdv marquants) à apprécier au cas par cas en lien avec le manager. D'une manière générale, toutes les réunions à portée stratégique peuvent et souvent doivent (pour bâtir une relation solide) se dérouler en présentiel. Les déclinaisons techniques peuvent par contre privilégier l'usage d'outils de visio.

Par ailleurs, un représentant peut se déplacer et permettre d'autres interventions en visio.

|| *Formation : RingCentral/Webinar*

Dès que possible, les formations devront se faire sous la forme dématérialisée, enregistrés pour une démultiplication. L'outil RingCentral sera à privilégier à chaque fois qu'il répondra aux fonctionnalités attendues par le formateur.

|| *Participation à des congrès ou séminaires : Présentiel limité*

Pour chaque séminaire, congrès, nationaux ou internationaux, il est nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de s'y rendre, et de l'importance de la délégation du Cerema. Ces déplacements sont à considérer comme des investissements dont le retour attendu doit être identifié et matérialisé (compte-rendu systématique, prospects renseignés dans le CRM, suites apportées à la manifestation détaillées). Dans l'absolu, hormis les agents qui interviennent dans l'événement, il est préconisé de limiter le déplacement à 1 représentant. Si plusieurs compétences et directions sont mobilisées et ne peuvent être représentées, 3 agents maximum du Cerema se déplaceront (ex : plusieurs directions, compétences de plusieurs secteurs...). Dans ce cas, un coordinateur (niveau direction) sera identifié et

chargé de l'identification des participants. Dans cette limite, sont compris les intervenants pour le compte du Cerema dans ces évènements.

Des dérogations pourront toutefois être validées en CODIR Cerema, comme par exemple pour les séminaires nationaux ou internationaux que le Cerema organise ou co-organise, et les séminaires dans lesquels le Cerema doit tenir un stand. Le cas particulier des conférences scientifiques nationales et internationales de recherche doit faire l'objet d'un aval par la DRII.

|| *Interventions terrain : présentiel adapté*

Le responsable d'intervention doit apprécier le nombre de personnes à mobiliser.